

L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, Enquête 1-2-3 phase 1

Alain Brilleau
François Roubaud
Constance Torelli

L'enquête emploi a été menée en 2001-2002 dans les capitales économiques de sept pays de l'UEMOA (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou). Elle fournit pour la première fois une image détaillée des principales caractéristiques de l'activité et du chômage dans ces sept villes à partir d'enquêtes menées selon une méthodologie identique, ce qui autorise des comparaisons précises entre ces différentes villes. Même si la situation de chaque pays présente bien évidemment certaines spécificités liées à des facteurs économiques, culturels, etc., il se dégage de ces données une homogénéité marquée.

Introduction

Le présent article porte sur les résultats synthétiques au niveau régional de la phase 1 de l'enquête 1-2-3. Il brosse un panorama global de l'état du marché du travail dans les sept agglomérations, en abordant successivement la situation socio-démographique, l'activité, le chômage, la structure et la dynamique des emplois, les revenus du travail et les conditions d'activité et les perspectives. Très largement inspiré dans sa structure des travaux réalisés à Madagascar par le projet MADIO (1998, par exemple), son originalité tient surtout à son aspect comparatif et à la mise en perspective régionale (pour une version plus détaillée, voir Afristat, Dial, 2004). Il vient compléter les sept publications nationales plus détaillées produites par chacun des sept INS sur l'agglomération de son ressort (voir bibliographie). C'est la première fois qu'une enquête permet de mesurer l'emploi avec une telle précision dans les Etats de l'UEMOA. Grâce à l'utilisation de concepts et définitions issus de nomenclatures internationales et d'une méthodologie rigoureusement identique, il est enfin possible de procéder à des comparaisons d'une grande fiabilité

sur la structure et le fonctionnement des marchés du travail urbain de la région. Trop souvent en effet, l'hétérogénéité des instruments de mesure ne permet pas d'affirmer si les différences observées d'un pays à l'autre ou dans le temps reflètent avec fidélité de réelles différences économiques ou si elles ne font que traduire les changements méthodologiques dans les enquêtes. Avec la publication et la diffusion des résultats de l'enquête-emploi, on dispose d'informations où l'on pourra juger de l'évolution du marché du travail, qui représente un élément fondamental de l'efficacité des politiques économiques mises en œuvre. Rappelons que le plein emploi, à l'instar de la croissance, de la maîtrise des prix et des comptes extérieurs forment les quatre éléments que les économistes ont coutume d'appeler le « carré magique ». Ce diagnostic doit donc donner des éléments aux autorités pour agir sur ce front.

Cet éclairage de la situation du marché du travail prend toute sa pertinence dans le contexte des nouvelles orientations des stratégies de développement dans la région. En effet, dans des pays où le facteur le plus abondant est justement le travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, alors

même que l'immense majorité des pauvres tirent leurs revenus du travail, il était paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi dans ce domaine ne soit intégré dans le système national d'informations statistiques. Les enquêtes dont les résultats sont présentés ici se proposent de combler cette lacune.

Situation socio-démographique

La population des ménages ordinaires des principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) étudiées se chiffre à 9 219 000 personnes en 2002. Avec 3 046 000 personnes, Abidjan arrive loin en tête et représente le tiers du total. A elle seule, Abidjan est aussi peuplée que les deux agglomérations suivantes réunies : Dakar et Bamako.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des villes des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen dans les sept agglomérations est de 22,5 ans. Les habitants de Bamako et de Niamey sont les plus jeunes : dans les deux cas, l'âge moyen est de 21 ans et l'âge médian

de 17 ans. Les différences en termes de sexe ratio sont faibles et les femmes représentent 50,8 % de l'ensemble des sept agglomérations.

Dans toutes les villes, le phénomène migratoire est important. La part des migrants (personnes n'ayant pas toujours vécu dans la ville) ne représente jamais moins du quart de la population. C'est à Dakar qu'elle est la plus faible (27,6 %) ; la palme revenant à Abidjan, où près de la moitié de la population est née hors de la ville. Pour l'ensemble des agglomérations, la migration est essentiellement un phénomène national (79 % des migrants proviennent de l'intérieur du pays). Quant à l'immigration en provenance de l'étranger, elle représente moins de 10 % des migrants à Dakar contre 28 % à Lomé et 25 % à Abidjan.

Si un migrant sur deux met en avant le désir de rejoindre sa famille, cette dimension de regroupement familial concerne surtout les femmes (69 % des migrantes). La recherche d'un emploi est le deuxième motif de migration : il est invoqué par trois migrants sur dix et plus particulièrement par les hommes. Enfin, la poursuite des études est la troisième raison de la migration avec 12 % des migrants en moyenne.

Tableau 1 : Population et caractéristiques démographiques

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Population	809 000	856 000	3 046 000	1 143 000	675 000	1 906 000	784 000	9 219 000
Pourcentage	8,8	9,3	33,0	12,4	7,3	20,7	8,5	100,0
Structure par âge (%)								
- de 0 à 14 ans	36,5	37,6	34,0	44,0	43,0	34,6	35,0	36,7
- de 15 à 59 ans	60,0	58,7	64,2	52,5	54,0	60,8	62,0	60,2
- 60 ans ou plus	3,5	3,7	1,8	3,5	3,0	4,6	3,0	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	22,8	22,5	22,4	21,1	21,2	23,9	23,0	22,5
Age médian	20	19	21	17	17	20	21	20
Femmes (%)	52,0	49,5	50,6	50,0	50,7	51,5	51,6	50,8
Migrants (%)	38,0	43,0	51,0	36,0	36,5	27,6	48,2	41,3

Source : *Enquêtes 1-2-3*, phase 1, Emploi, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, calculs des auteurs¹.

Composition des ménages

Si dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages est de 5,2 personnes, elle varie presque du simple au double : de Lomé, où elle est la plus faible (3,9), à Dakar où elle atteint 7,4 personnes. Le modèle familial dakarois apparaît très spécifique, avec une prépondérance massive des ménages de grande taille : plus du quart des ménages compte dix personnes ou plus. Cette proportion est inférieure à

5 % à Lomé et à Cotonou. En dehors de Dakar, la taille des ménages permet de distinguer deux groupes de villes : les villes sahéliennes (Ouagadougou, Niamey et Bamako) avec une taille moyenne comprise entre 5,6 et 6 personnes, et les

villes côtières (Lomé, Abidjan, Cotonou) avec une taille moyenne de 4,6 personnes ou moins.

Un chef de ménage sur cinq est une femme. Ici aussi s'opposent un modèle « sahélien », où la proportion de femmes chefs de ménages est plus faible et inférieure à 16 % (voire même en deçà de 10 % à Bamako), et un modèle « côtier », caractéristique de Lomé, Cotonou et Dakar, où le ratio atteint 25 % à 30 %, tandis qu'Abidjan occupe une position intermédiaire.

Scolarité

Dans l'ensemble, 29,7 % des individus âgés de 10 ans et plus n'ont jamais fréquenté l'école

primaire. Mais la situation peut être très variable. On retrouve encore ici l'opposition entre trois villes sahéliennes (Bamako, Niamey et Ouagadougou), dont une très forte proportion d'individus, pouvant atteindre 40,8 % à Bamako, n'ont pas été à l'école

et deux villes côtières (Cotonou et Lomé), qui ont réussi à scolariser une part beaucoup plus importante de leurs habitants ; Dakar et Abidjan occupant une position intermédiaire.

Tableau 2 : Scolarité de la population

Pourcentage de la population	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Non scolarisée (>=10 ans)	20,2	33,7	28,5	40,8	36,3	31,4	16,1	29,7
Taux net scolarisation primaire	81,2	79,7	73,2	70,7	70,5	65,9	83,2	73,3
Taux net scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle	33,8	29,4	23,0	28,2	28,7	19,9	27,5	25,4
Parle et écrit le français (>=10 ans)	70,9	60,4	66,4	49,6	57,4	58,4	72,9	62,6
Scolarisée après le primaire (>=15 ans)	49,2	37,2	46,2	38,4	37,2	31,2	47,6	41,1
Ayant fait des études supérieures (>=20 ans)	12,1	6,8	13,8	7,1	9,1	7,0	6,8	9,9

Note : Tranches d'âge pour calculer les taux nets de scolarisation primaire : Cotonou, Abidjan, Lomé : 6-11 ans ; Ouagadougou, Bamako, Niamey et Dakar : 7-12 ans. Tranches d'âge pour calculer les taux nets de scolarisation secondaire 1^{er} cycle : Cotonou, Abidjan, Lomé : 11-14 ans ; Ouagadougou, Bamako, Niamey et Dakar : 12-15 ans.

Si maintenant on ne raisonne plus en stock (l'ensemble des cohortes) mais en flux (ceux qui vont encore à l'école), la hiérarchie entre villes côtières et sahéliennes continue à être globalement respectée. Cependant, certaines spécificités méritent d'être mentionnées. D'abord, Ouagadougou semble combler une partie de son retard : avec un taux net de scolarisation primaire de 79,7 %, elle se rapproche de Cotonou (81,2 %) et même de Lomé (83,2 %). Ouagadougou occupe même la deuxième place derrière Cotonou pour le taux net de scolarisation au collège (secondaire premier cycle). En revanche, Abidjan et surtout Dakar laissent en dehors du système entre un quart et un tiers de la cohorte des 6-11 ans. Ainsi, avec un taux net de scolarisation primaire de 65,9 %, Dakar fait à peine mieux que Bamako (62,4 %). Sur tous les indicateurs, qu'ils soient de stock ou de flux, Bamako apparaît comme la ville la moins performante du point de vue de la scolarisation.

Dans toutes les villes, le taux de fréquentation scolaire n'a cessé de croître au fil des générations. Certaines villes ont même connu des progrès spectaculaires. Ouagadougou, et plus encore Niamey, sont exemplaires à cet égard. Ainsi, dans la capitale nigérienne, 88 % des personnes âgées de 60 ans et plus n'ont jamais été à l'école. Ils ne sont plus qu'un peu plus de 16 % chez les jeunes de 10 à 14 ans. A Ouagadougou, les mêmes ratios sont

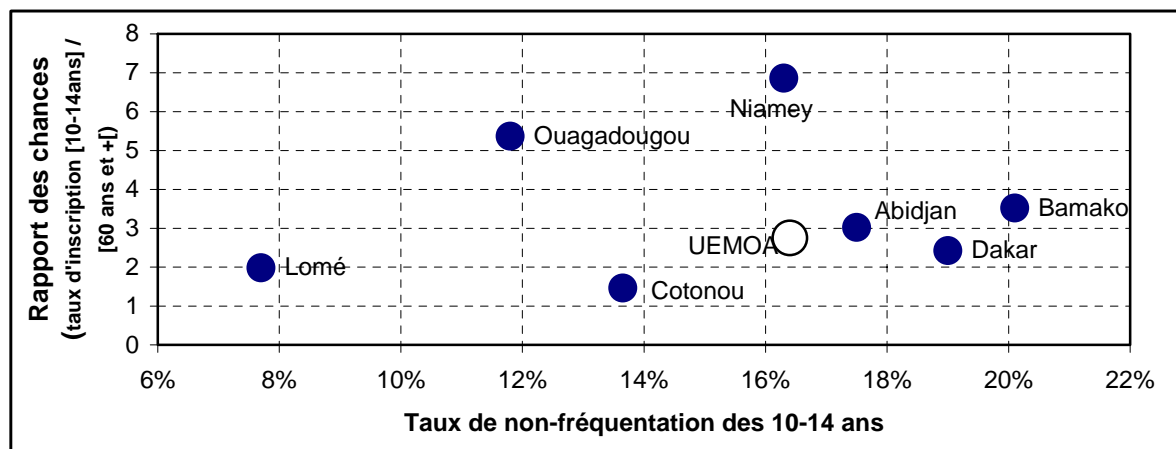
respectivement de 84 % et 12 %. Ces deux villes ont quasiment rattrapé leur retard par rapport à des villes comme Lomé ou Cotonou, dont la situation de départ était pourtant bien meilleure : 47 % et 59 % respectivement de la classe d'âge de 60 ans et plus y ont fréquenté l'école.

Cette progression s'accompagne partout d'une réduction sensible des écarts entre hommes et femmes. Celle-ci est plus ou moins prononcée selon les villes. Dakar apparaît la plus performante : alors que chez les 60 ans et plus, les hommes ont eu quatre fois plus de chances que les femmes d'aller à l'école, l'écart n'est plus que de 7 points chez les 10-14 ans. A l'autre extrémité, à Cotonou et surtout à Abidjan, les filles ont été peu favorisées. Partout des progrès restent à accomplir : dans aucun pays, les femmes n'ont rattrapé les hommes dans leur probabilité d'accéder à l'école, et ce quelle que soit la classe d'âge considérée.

En conclusion, il convient de souligner la bonne performance relative des systèmes éducatifs de la région qui ont réussi à améliorer très sensiblement le taux de fréquentation scolaire de la population, ce qui signifie scolariser des classes d'âge de plus en plus nombreuses, et ce, malgré la crise aiguë des finances publiques. Il est malheureusement probable que ce résultat quantitatif n'a pu être obtenu qu'au prix d'une dégradation notable de la qualité de l'enseignement dispensé.

¹ NDLR tous les tableaux de cet article sont issus de cette source, il n'a pas été jugé utile de la mentionner sous chaque tableau

Graphique 1 : Dynamique de la scolarisation sur longue période



Activité

Sur l'ensemble des agglomérations, on compte 6 854 000 personnes en âge de travailler (10 ans et plus). Près de six personnes sur dix sont actives (ayant un emploi ou chômeur), soit un taux d'activité de 58,7 %. Si l'on se restreint à la population âgée de 15 ans et plus, le taux d'activité gagne près de 10 points en passant à 67,3 %. Situées nettement au-dessus de la moyenne, Abidjan et Lomé se détachent de cet ensemble avec environ deux tiers d'actifs tandis qu'à l'autre extrémité, Niamey, Dakar et Bamako connaissent les taux d'activité les plus faibles avec en moyenne un actif sur deux personnes en âge de travailler.

Insertion des femmes sur le marché du travail

Généralement, il y a plus d'actifs que d'actives : le taux d'activité global montre un écart de près de 13 points en faveur des hommes. Les plus grands écarts observés sont de 28 points pour Niamey, 21 points à Dakar, 17 points à Ouagadougou et 14 points à Bamako. A l'inverse, le rôle

économique des femmes dans les villes d'Abidjan, Cotonou et Lomé semble être plus important.

En fait, la variation des taux d'activité d'une agglomération à une autre est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. Chez ces derniers, plus de 10 points séparent les plus actifs (les Abidjanais avec 70,1 %) de leurs homologues de Cotonou (58,8 %). En revanche, chez les femmes, les mêmes taux varient presque du simple au double entre les habitantes de Lomé (66,9 %) et de Niamey (35,2 %).

Ceci traduit le rôle social joué par les femmes qui se partagent entre deux fonctions : la prise en charge de la reproduction interne des unités familiales et une contribution importante au pouvoir d'achat des ménages à travers l'exercice d'une activité économique. Ainsi, les femmes passent en moyenne 17 heures par semaine à effectuer des activités domestiques quand les hommes se contentent de huit fois moins (2 heures hebdomadaires). Cependant, il est intéressant de noter que les femmes actives passent plus de temps que les inactives à se consacrer à des activités domestiques (18 heures versus 16 heures), ce qui met clairement en lumière le phénomène dit de la « double journée » des femmes qui travaillent.

Tableau 3 : Taux d'activité par sexe

Taux d'activité des personnes de 10 ans et +	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	58,8	66,3	70,1	59,3	63,5	62,1	68,9	65,3
Femmes	60,9	49,6	60,3	45,6	35,2	41,1	66,9	52,5
Ensemble	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7

Insertion des jeunes sur le marché du travail

Le taux d'activité épouse les étapes successives du cycle de vie. Les taux d'activité croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire et s'intègrent à la vie professionnelle. Le maximum est atteint entre 30 et 49 ans : le taux d'activité des hommes de ce groupe d'âge dépassant même 85 % sur l'ensemble des villes. A partir de ce groupe d'âge, les taux d'activité refluent pour s'effondrer après 60 ans.

L'analyse de la situation démographique mettait en avant la jeunesse de la population. Sur l'ensemble des villes étudiées, les jeunes âgés de 20 ans et moins représentent plus du tiers (36 %) de la population en âge de travailler (10 ans et plus). Parmi eux, trois jeunes sur dix sont actifs, la

situation étant très différente d'une ville à une autre. Ainsi, à Niamey et Bamako où les jeunes sont les plus nombreux, un quart d'entre eux sont actifs ; à Abidjan et à Lomé, cette proportion monte à 35 et 37 %. Les indicateurs scolaires montraient un désavantage des jeunes filles, surtout à Abidjan et Cotonou. On retrouve ce trait sur le marché du travail, où elles sont proportionnellement plus présentes que les garçons. Entre 35 % et 43 % des jeunes habitantes de Cotonou, Abidjan ou Lomé sont actives : 13 à 15 points de plus que leurs homologues masculins aux mêmes âges.

L'entrée précoce des enfants sur le marché du travail reste un phénomène préoccupant : 13 % des enfants de 10 à 14 ans sont actifs et les filles sont plus touchées que les garçons par ce problème, avec des taux d'activité respectifs de 16 % et 10 %.

Tableau 4 : Taux d'activité par âge

Taux d'activité	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
De 10 à 14 ans	14,1	9,1	16,3	11,2	13,2	9,3	17,2	13,0
De 15 à 29 ans	56,6	60,6	63,0	50,3	42,8	52,1	68,3	57,9
De 30 à 49 ans	91,1	84,9	90,7	81,8	73,6	74,7	93,0	85,1
50 ans et plus	62,6	57,3	64,2	53,5	64,1	48,9	60,6	57,6
Ensemble	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7

Le statut au sein du ménage constitue un autre indicateur du cycle de vie des individus. Ce sont les chefs de ménage qui enregistrent les taux d'activité les plus élevés (86,2 % pour l'ensemble des sept villes), viennent ensuite les conjoints et les autres membres du ménage (respectivement 64,1 % et 57,2 %), et finalement les enfants qui enregistrent les taux les plus faibles (36,7 %). La survie des ménages repose avant tout sur le chef de ménage. Ensuite, lorsque cela devient nécessaire, la stratégie consiste à mobiliser le conjoint et les autres membres du ménage. La participation des enfants est mise en œuvre en dernier recours.

Enfin, les taux d'activité varient sensiblement suivant l'origine migratoire des individus. Le taux d'activité des migrants (70,2 %) est systématiquement supérieur à celui des natifs

(47,3 %), reflétant l'attraction que représente la grande ville en matière d'emploi et donc comme motif de migration.

La population inactive

Sur l'ensemble de la population potentiellement active, 41,3 % n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas. A Bamako, Niamey et Dakar, une personne sur deux est inactive. Les deux principaux groupes d'inactifs sont formés par les jeunes en cours de scolarité ou étudiant (54,7 %) et les femmes au foyer (20,0 %). La proportion des retraités est faible (3,8 %). La répartition des inactifs diffère d'une agglomération à l'autre, les élèves ou étudiants sont plus nombreux proportionnellement à Cotonou et Lomé et les femmes au foyer plus souvent présentes parmi les inactifs à Niamey, Dakar et Bamako.

Tableau 5 : Répartition de la population inactive

Agglomérations	Population inactive (en %)					Nombre d'inactifs
	En cours de scolarité	Femmes au foyer	Retraités	Longue maladie	Autres	
Cotonou	70,1	9,6	5,5	5,1	9,7	246 000
Ouagadougou	58,1	18,1	3,0	6,9	13,9	267 000
Abidjan	58,4	14,1	3,6	4,7	19,2	812 000
Bamako	56,4	21,1	3,2	6,9	12,4	361 000
Niamey	46,1	36,3	1,8	6,3	9,5	238 000
Dakar	42,8	28,2	4,5	7,1	17,4	712 000
Lomé	65,3	9,0	4,3	7,7	13,7	192 000
Ensemble	54,7	20,0	3,8	6,1	15,4	2 828 000

Dans 91 % des cas, les inactifs sont pris en charge par leur famille. Environ 6 % peuvent compter sur des revenus de pensions (du travail, invalidité, etc.). Ce résultat met en lumière le faible développement des transferts institutionnels (pensions, etc.), le rôle majeur des solidarités et des transferts informels (inter et intra ménages), ainsi que la prédominance massive des revenus du travail dans le revenu total des ménages dans les différents pays.

Sur l'ensemble des agglomérations, plus de six inactifs sur dix ont choisi ce statut de façon volontaire, qu'ils considèrent ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre. En revanche, pour 976 000 inactifs, l'absence d'activité correspond en fait à une forme de chômage déguisé, soit qu'ils se soient retirés du marché du travail parce qu'ils ne pensent pas pouvoir obtenir d'emploi compte tenu de la situation économique dégradée ou de leur qualification jugée trop faible, soit qu'ils attendent les résultats d'une démarche qui tarde à se concrétiser. La frontière est donc floue entre ce type d'inactifs, les « travailleurs découragés », et les chômeurs qui eux sont comptabilisés dans la population active et dont ils partagent un certain

nombre de traits. Ces deux groupes jouissent d'un niveau scolaire supérieur aux « vrais inactifs » avec en moyenne près de deux années d'études supplémentaires sur l'ensemble de la région.

Ce formidable volant de main-d'œuvre potentielle illustre l'importance de l'offre de travail inemployée, susceptible d'intégrer ou de se retirer du marché du travail en fonction des incitations qui lui sont adressés (augmentation de la demande de travail, augmentation du salaire réel, etc.). Cela laisse supposer que le nombre d'emplois à créer pour résorber le chômage serait bien plus élevé que le nombre de chômeurs, compte tenu de la flexion probable des taux d'activité.

Le chômage

Sur l'ensemble des sept villes, le nombre de chômeurs au sens du BIT est estimé à 460 000 personnes, ce qui correspond à un taux de chômage de 11,4 %. C'est à Ouagadougou que le taux de chômage est le plus élevé (avec 15,4 %) et à Cotonou où il est le plus faible (5,5 %).

Tableau 6 : Taux de chômage (au sens du BIT) suivant le genre et l'âge

Agglomérations	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	6,3	4,9	7,3	4,2	3,7	5,5	20.400
Ouagadougou	14,6	16,4	22,4	9,2	5,9	15,4	56.500
Abidjan	13,1	14,0	17,4	10,0	7,3	13,5	205.400
Bamako	7,1	7,0	10,7	4,6	2,9	7,1	28.000
Niamey	12,1	15,0	18,7	8,7	11,1	13,1	29.900
Dakar	9,9	14,1	14,4	10,0	6,7	11,7	87.000
Lomé	10,9	5,7	10,4	5,8	7,7	8,2	33.300
Ensemble	11,2	11,7	15,2	8,3	6,5	11,4	460.500

La définition du chômage au sens du BIT est extrêmement restrictive (ne pas avoir exercé d'emploi au cours de la semaine de référence, ne serait-ce qu'une heure, en rechercher activement un et être disponible pour l'exercer). Si l'on retient une définition plus large du chômage, en ajoutant aux chômeurs BIT, l'ensemble des inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours du mois de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un, le diagnostic change sensiblement. D'abord, le niveau du chômage augmente de

4,5 points en passant de 11,4 % à 15,9 %. Ensuite, les écarts entre genre s'accroissent, les femmes étant beaucoup plus sujettes au chômage déguisé. On trouve, en proportion, deux fois plus de chômeuses que de chômeurs à Niamey et à Dakar. Dans l'ensemble, l'élargissement du concept de chômage a pour conséquence d'incorporer comme chômeurs des catégories de population qui se situent en marge de l'activité économique et qui entretiennent un lien plus lâche avec le marché du travail (jeunes, femmes, personnes âgées).

Tableau 7 : Taux de chômage élargi suivant le genre et l'âge

Agglomérations	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	7,1	6,5	8,6	5,1	5,8	6,8	25 000
Ouagadougou	17,4	28,3	31,0	14,5	8,7	22,4	90 000
Abidjan	14,2	17,6	20,6	11,2	8,6	15,8	245 000
Bamako	9,2	16,5	17,8	8,5	7,2	12,5	53 000
Niamey	17,3	32,0	33,4	14,9	16,5	23,3	60 000
Dakar	12,8	26,2	23,0	16,0	10,9	18,9	153 000
Lomé	12,6	9,8	13,9	8,1	10,5	11,2	47 000
Ensemble	13,2	18,8	20,9	11,4	9,5	15,9	673 000

Pour éviter toute confusion dans la suite du texte, l'analyse ne portera que sur les chômeurs au sens du BIT, qui correspondent à la définition internationale du chômage.

Profils des taux de chômage

Au niveau agrégé, le chômage affecte autant les hommes que les femmes (respectivement 11,2 % et 11,7 %). Cette moyenne cache quelques spécificités : A Dakar, le chômage touche en proportion plus de femmes que d'hommes, tandis qu'à Cotonou et Lomé, les taux de chômage des hommes sont supérieurs à ceux des femmes.

Partout, le taux de chômage décroît avec l'âge, le chômage touchant beaucoup plus les jeunes. Les jeunes Ouagalais sont les plus affectés avec un taux de chômage de 22,4 % chez les 10 à 29 ans. Dans

l'ensemble, les jeunes actifs éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pour leurs aînés, Dakar et Abidjan se distinguent avec un taux de chômage de 10 % aux classes d'âge intermédiaires (entre 30 et 49 ans), tandis qu'à Niamey, le chômage des plus âgés reste supérieur à 11 %.

Le taux de chômage varie aussi d'un cycle d'étude à l'autre et selon le type de formation. Paradoxalement, sur l'ensemble des villes, le taux de chômage croît avec le niveau scolaire. Il atteint son plus bas niveau chez les actifs qui n'ont jamais été à l'école, probablement moins exigeants quant à l'emploi qu'ils acceptent d'exercer. C'est le cas particulièrement pour les villes de Cotonou et Lomé. Les taux de chômage élevés parmi ceux qui ont suivi le cursus universitaire montrent que le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage.

Tableau 8 : Taux de chômage selon le cycle d'étude

Agglomérations	Ensemble	Nonscolarisé	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^{ème} cycle	Enseignement technique secondaire	Enseignement supérieur
Cotonou	5,5	2,4	4,4	6,8	8,9	9,5	12,9
Ouagadougou	15,4	9,5	16,0	23,9	22,7	25,8	14,3
Abidjan	13,5	8,7	11,4	18,1	19,2	23,3	20,7
Bamako	7,1	5,2	6,9	8,4	10,2	14,0	8,3
Niamey	13,1	9,1	15,0	21,5	14,1	15,0	8,5
Dakar	11,7	8,9	12,3	15,2	14,6	0,4	12,7
Lomé	8,2	3,5	6,8	9,3	13,4	17,0	19,4
Ensemble	11,4	7,6	10,5	15,3	16,1	18,0	16,6

Les chefs de ménages, principaux pourvoyeurs de revenus des ménages, sont les moins touchés par le chômage, avec un taux de 6,5 % pour l'ensemble de la région. Ce sont bien sûr les membres « secondaires » du ménage qui pâtissent le plus de la faiblesse de la demande de travail.

Partout, le chômage frappe plus les natifs que les migrants. Pour les premiers, le taux de chômage est de 13,8 %, alors que celui des migrants est de 9,8 %. Ce résultat s'explique par une structure socio-démographique des natifs plus concentrée au sein des catégories à fort risque de chômage (plus

jeunes, plus éduqués, etc.) et non par des prétentions salariales plus élevées.

Qui sont les chômeurs ?

53,1 % des chômeurs sont des hommes. Partout les chômeurs sont majoritairement des hommes, à l'exception de Dakar où les chômeurs se répartissent presque à parité entre hommes et femmes. L'âge moyen des chômeurs est de 28,7 ans, mais près d'un chômeur sur quatre, voire un sur deux à Ouagadougou, a entre 15 et 24 ans. Le niveau moyen d'instruction des chômeurs des sept villes est de 6,5 années d'études réussies.

Tableau 9 : Caractéristiques des chômeurs

Caractéristiques des chômeurs	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	53,3	54,8	51,3	56,2	57,7	49,2	64,2	53,1
Femmes	46,7	45,2	48,7	43,8	42,4	50,8	35,8	46,9
Age moyen	30,3	26,7	28,3	28,7	30,0	29,9	29,6	28,7
Nombre d'années d'étude	8,0	5,9	6,9	5,7	5,4	5,6	8,3	6,5
Primo demandeurs	40,0	63,2	54,0	57,8	61,1	53,8	50,8	54,9
Ancien occupé	60,0	36,8	46,0	42,2	38,9	46,2	49,2	45,1
Durée moyenne du chômage	32,3	48,6	36,9	33,3	59,5	46,9	32,1	40,7
% de chômeurs de + d'un an	55,1	70,1	69,5	62,1	84,2	64,5	53,9	67,4
Effectif	20 400	56 500	205 400	28 000	29 900	87 000	33 300	460 500

Note : Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

Cependant, les chômeurs forment une population hétérogène. Il convient de distinguer deux types de chômeurs : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi (les « primo-demandeurs ») et ceux qui ont perdu leur emploi (les « anciens occupés »). Près de 55 % des chômeurs, soit 252 800 individus, sont des primo-demandeurs. L'ajustement de l'emploi formel s'est donc principalement fait à travers le gel des embauches, et seulement en second lieu par compression de personnel.

Les primo-demandeurs

C'est la catégorie la plus féminisée, car s'il y a autant de chances pour les deux sexes d'être un

chômeur, 58,3 % des femmes au chômage sont à la recherche d'un premier emploi. Ce déséquilibre dans la répartition des femmes au chômage est constaté dans chaque agglomération, mais il est beaucoup plus important à Ouagadougou et à Niamey où plus de 7 femmes sur 10 sont primo-demandeurs.

En général, les primo-demandeurs ont un niveau d'étude supérieur à celui des anciens occupés (7,3 années d'études scolaires réussies contre 5,6 années respectivement), mais aussi à celui de ceux qui ont un emploi (4,9 années).

Tableau 10 : Niveau d'éducation des chômeurs suivant l'expérience professionnelle

Nombre moyen d'années d'études réussies	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Primo demandeurs	10,8	6,7	7,8	6,1	5,7	5,9	9,7	7,3
Anciens occupés	6,2	4,5	6,0	5,1	5,0	5,1	6,9	5,6
Ensemble	8,0	5,9	6,9	5,7	5,4	5,6	8,3	6,5

Les anciens occupés

Chez les anciens occupés, la perte d'emploi s'explique surtout par une mauvaise conjoncture : 63 % des départs sont dus aux licenciements, fins de contrat, fermetures d'établissements ou compression du personnel. Plus de trois chômeurs sur dix ont été victimes d'un licenciement ou d'une fin de contrat. Un tiers des chômeurs de Lomé a été licencié, un quart a perdu son emploi à Ouagadougou, à la fin de son contrat. Abidjan est la ville qui a le plus souffert de la conjoncture entraînant fermetures et compression du personnel avec plus de 36 % des pertes d'emploi.

Dans l'ensemble, le taux de chômage des anciens occupés est relativement plus élevé chez les ex-salariés des entreprises publiques, où il touche plus de 13 % des actifs de ce secteur (17 % à Dakar). Les programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques ont beaucoup affecté les salariés licenciés, dont un nombre important n'a pas réussi à se reclasser. Par ailleurs, quels que soient le secteur institutionnel et l'agglomération, le chômage frappe surtout le bas de l'échelle de la hiérarchie salariale. Si 3 % des cadres supérieurs sont touchés, 13 % des employés et ouvriers non qualifiés et 11 % des manœuvres sont au chômage.

Caractéristiques et durée du chômage

La durée du chômage est longue, puisqu'elle atteint en moyenne près de trois ans et demi (41 mois). Ce chiffre doit plus être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à

un « véritable » emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Même si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec prudence, ils n'en constituent pas moins un indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou se réinsérer sur le marché du travail. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus d'un an). 67,4 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. Si à Cotonou et à Lomé, plus d'un chômeur sur deux est dans l'attente d'un emploi depuis plus d'un an, la situation est plus dramatique encore pour leurs homologues nigériens. Dans l'ensemble, le chômage de longue durée frappe relativement plus les primo-demandeurs que les anciens occupés (respectivement 70 % et 64 %).

Ces indicateurs permettent de distinguer deux groupes de villes. D'un côté, Cotonou, Lomé et Bamako, où le marché du travail semble plus flexible, non seulement le taux de chômage est situé sous la barre des 10 %, mais la durée du chômage est aussi relativement plus faible. De l'autre côté, à Dakar, Ouagadougou et surtout Niamey, les chômeurs attendent en moyenne entre 4 et 5 années avant de retrouver un emploi alors que les taux de chômage y sont plus élevés.

Le mode de recherche d'emploi

La mobilisation du réseau des solidarités familiales est l'option privilégiée des chômeurs dans leur recherche d'emploi. Cette stratégie est adoptée par les deux tiers des chômeurs des sept grandes villes.

La prospection directe auprès des employeurs concerne moins d'un chômeur sur cinq. Le recours aux petites annonces concerne environ 4 % des chômeurs et jusqu'à 8 % pour les villes de Cotonou et Bamako.

Au niveau des sept villes, moins de 2 % des chômeurs ont fait une démarche pour trouver un travail auprès d'une agence pour l'emploi. Les faibles taux d'inscription des chômeurs auprès des agences de placement, essentiellement publiques, s'expliquent principalement par la méconnaissance de ces institutions par les chômeurs : 56 % des non-inscrits n'en ont jamais entendu parlé. Un sérieux effort doit donc être consenti par les autorités pour appuyer les chômeurs, notamment en matière d'informations. Il convient de leur faciliter les démarches de recherche d'emplois, en cherchant à mettre en relation les offres d'emplois non satisfaites en provenance des entreprises avec le profil de candidats potentiels, aujourd'hui au chômage. De plus, il apparaît clairement que les agences de placement des chômeurs ne jouent pas leur rôle efficacement et demandent à être restructurées.

Le type d'emploi recherché

52 % des chômeurs recherchent un emploi salarié. Si un quart préférerait exercer un travail indépendant, un cinquième se montre indifférent au type d'emploi recherché. Une large majorité (70 %) souhaite un emploi permanent à plein temps avec un horaire hebdomadaire moyen de 44 heures. Il s'agit donc bien d'une population disponible pour travailler, et non d'un volant de main-d'œuvre situé aux marges de l'activité économique.

Les raisons de la préférence pour un type d'emploi plutôt qu'un autre se ressemblent d'une ville à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, dans 55,2 % des cas, l'emploi salarié est recherché pour la sécurité qu'il est censé procurer en termes d'emploi et de salaire.

En conclusion, les chômeurs se montrent relativement flexibles quant au type d'emploi recherché : 23,5 % sont prêts à travailler dans n'importe quel type d'entreprises et 47 % sont indifférents quant à la branche ou à la profession.

De plus, seuls 10,3 % sont attirés par l'administration publique, qui n'est pas l'horizon indépassable d'une main-d'œuvre frileuse, selon une image trop souvent invoquée. Le chômage ne traduit donc pas uniquement l'insatisfaction d'une main-d'œuvre aux ambitions incompatibles avec les conditions en vigueur sur le marché, mais aussi, au moins en partie, l'absence réelle d'opportunités d'emplois.

Prétentions salariales des chômeurs

Une des raisons que l'on peut avancer pour expliquer le chômage concerne les prétentions salariales, qui par méconnaissance de la réalité sur le marché du travail, peuvent s'écarter sensiblement des rémunérations observées. Interrogés sur leurs prétentions en matière salariale, les chômeurs des sept grandes villes demandent en moyenne une rémunération de 106 300 FCFA pour un horaire hebdomadaire de 44 heures. Ce montant représente le double que perçoit en moyenne un actif occupé. Ce n'est qu'à Ouagadougou et Niamey que les écarts sont moins importants.

Cependant, les chômeurs, dans leur grande majorité (79,1 % d'entre eux), sont prêts à réviser à la baisse leurs exigences salariales, si le chômage venait à perdurer. Finalement, le salaire de réservation, c'est-à-dire le minimum qu'accepterait un chômeur à l'embauche, est estimé à 77 500 FCFA en moyenne dans l'ensemble de la région. Le salaire de réservation se situe toujours au-dessus du revenu moyen d'activité, quelle que soit la ville considérée.

Evidemment, l'explication des disparités du salaire de réservation des chômeurs demanderait à être affinée, en fonction de paramètres tels que l'expérience professionnelle, le niveau de qualification, le sexe, l'âge, et le type d'emploi désiré. Ainsi, à caractéristiques identiques (âge, sexe, éducation, statut migratoire et dans le ménage, nombre d'heures désirées), les prétentions « incompressibles » des chômeurs sont dans toutes les villes plus de 50 % supérieures à la rémunération des actifs occupés dans leur emploi principal. Ce résultat met en lumière des aspirations qui ne sont pas en ligne avec les conditions en vigueur sur le marché du travail.

Tableau 11 : Prétentions salariales, propension à réviser la prétention salariale et salaire de réservation

Agglomérations	Prétentions salariales par mois (1 000 FCFA)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales si le chômage se prolonge (%)	Salaires de réservation par mois (1 000 FCFA)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Cotonou	75,1	81,9	58,8	44,7
Ouagadougou	58,6	82,3	39,4	45,8
Abidjan	135,2	79,4	98,8	44,5
Bamako	77,7	68,3	70,3	41,4
Niamey	56,4	77,4	44,1	43,2
Dakar	114,2	78,6	82,4	43,4
Lomé	68,7	82,0	46,5	44,6
Ensemble	106,3	79,1	77,5	44,1

Structure et dynamique des emplois

En 2001-2002 (selon les périodes de référence des enquêtes), on estimait à 3 566 000 le nombre d'actifs occupés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi. Sur l'ensemble des sept villes, près de 46 % des emplois sont occupés par des femmes. Très minoritaires à Niamey (36,4 % des emplois), elles sont majoritaires à Lomé et à Cotonou. A l'exception de Dakar, les migrants sont largement majoritaires dans la population active occupée. L'ancienneté moyenne dans l'emploi est de 6,3 ans. Elle est plus élevée à Niamey, Bamako et Dakar (entre 7 et 8 ans), reflétant en partie une moyenne d'âge un peu plus forte dans ces trois villes.

Tableau 12 : Caractéristiques des personnes exerçant un emploi

Caractéristiques des emplois	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Nombre d'emplois	348 000	311 000	1 312 000	369 000	197 000	658 000	371 000	3 566 000
Hommes (%)	46,6	58,1	53,3	55,9	63,6	59,2	47,1	54,4
Femmes (%)	53,4	41,9	46,7	44,1	36,4	40,8	52,9	45,6
Migrants (%)	56,0	60,5	73,3	59,2	61,3	42,7	66,5	62,2
Age moyen	32,7	32,8	31,4	33,4	34,2	32,8	31,5	32,3
Nombre d'années d'étude	5,4	4,3	5,0	4,1	4,7	4,6	5,9	4,9
Ancienneté dans l'emploi (années)	6,6	6,0	5,4	7,3	8,2	7,4	5,9	6,3
C.S.P. (%)								
Cadres	8,3	9,1	9,0	10,8	13,8	6,7	4,5	8,5
Travailleurs indépendants	57,1	49,5	44,7	62,5	47,2	44,4	60,2	49,9
Employés, ouvriers	11,3	12,8	17,3	9,8	11,9	17,9	12,3	14,8
Manœuvres et autres	23,3	28,6	29,0	16,9	27,1	31,0	23,0	26,8
Taux de salarisation	24,7	33,0	40,8	28,0	35,0	37,5	24,0	34,6
Taux de pluriactivité	9,2	6,2	4,9	7,2	7,7	4,3	6,1	5,9

Sur l'ensemble des agglomérations, près d'un actif sur deux est à la tête de sa propre unité de production, comme patron employant des salariés, ou à son propre compte. On peut classer les villes en trois groupes : Bamako, Lomé et Cotonou, où environ six travailleurs sur dix sont indépendants ; Ouagadougou et Niamey, qui se situent dans la moyenne globale (un peu moins de 50 %) ; enfin Abidjan et Dakar avec seulement 45 % de travailleurs indépendants. La catégorie socio-professionnelle des employés et des ouvriers compte pour moins de 15 % des emplois.

La structure par branche des emplois montre un secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine. Il regroupe les trois quarts des emplois. Les activités industrielles ne comptent guère plus d'un cinquième des emplois. C'est à Dakar et à Niamey qu'elles pèsent le plus lourd.

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. C'est évidemment le secteur informel qui occupe la première place : 76,2 %

Globalement, le taux de salarisation, qui constitue un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est de 34,6 %. Conformément aux attentes, les taux de salarisation les plus élevés sont enregistrés à Abidjan (40,8 %) et à Dakar (37,5 %), les deux villes les plus prospères de la sous-région.

La pluri-activité est souvent considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et compenser leur chute en période de récession. Le taux de pluri-activité est estimé globalement à 5,9 %. C'est dans les deux plus grandes villes, Dakar et Abidjan, que le taux de pluri-activité est le plus faible (moins de 5 %), tandis qu'à Cotonou, près d'un actif sur dix exerce une activité secondaire.

des actifs occupés y sont employés. Le secteur privé formel vient en deuxième position avec 14,2 % des emplois. Enfin, seulement 8,4 % des actifs occupés travaillent dans le secteur public (6,6 % dans l'administration et 1,8 % dans les entreprises publiques et parapubliques). Il convient donc de noter la prédominance massive du secteur privé. La part congrue de l'emploi public, alors même que du fait de la centralisation, une grande partie de l'administration de chaque pays est concentrée dans la capitale, fait tomber l'idée reçue d'un secteur public hypertrophié.

Cette structure par secteur institutionnel présente de remarquables similitudes entre les villes. C'est à Abidjan que le secteur privé formel est le plus développé, mais il ne compte que 17,6 % des emplois ; Dakar venant en second. Niamey affiche la plus grande concentration d'emplois publics, mais ceux-ci ne comptent que pour 15,3 % de l'emploi total. Enfin, Cotonou et Lomé constituent les espaces de prédilection du secteur informel avec plus de 80 % des emplois, mais cette proportion n'est jamais inférieure à 70 % dans les autres villes.

Tableau 13 : Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité

Emploi principal	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur institutionnel (%)								
Administration publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	6,6
Entreprises publiques	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	1,8
Entreprises privées formelles	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	14,2
Entreprises privées informelles	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	76,2
Entreprises associatives	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	1,2
Secteur d'activité (%)								
Secteur primaire	2,1	4,9	1,6	2,6	5,4	3,1	2,1	2,6
Industrie	18,0	23,2	19,7	20,0	26,2	28,2	20,5	21,9
Commerce	37,0	36,4	34,1	41,7	26,3	26,6	38,4	34,0
Services	42,9	35,5	44,6	35,5	42,1	42,1	39,0	41,5

Le secteur public

Les emplois publics sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes. L'emploi industriel représente cependant 23 % des emplois dans les entreprises parapubliques, soit légèrement plus que pour l'ensemble du marché du travail (22 %). Bien que ne s'adjudant qu'un peu plus du quart des emplois publics, les femmes y sont plus représentées que dans le secteur privé formel. Dans l'ensemble des villes, c'est dans le secteur public que l'on observe la plus forte proportion de migrants : 70 %. Les employés du secteur public sont d'une qualification supérieure à l'ensemble de la population active. Le niveau d'instruction des salariés y est de loin le plus élevé : 11,2 années d'études scolaires réussies en moyenne sur la région. Les employés du secteur public ont en moyenne plus de 10 ans d'ancienneté, contre à peine 6 ans dans les autres secteurs. Une telle longévité dans l'emploi est la conséquence du mode de régulation des carrières (phénomène de l'emploi

à vie), mais aussi du gel des embauches qui a surtout pénalisé les plus jeunes.

Le secteur privé formel

Après le secteur public, le secteur privé formel présente le plus fort taux de salarisation : 83,9 % dans l'ensemble des villes. Les actifs occupés de ce secteur sont aussi nombreux dans les entreprises de moins de 10 personnes que dans celles de plus de 100 personnes, à savoir environ 30 % des emplois. En fait 17,2 % des emplois privés formels se trouvent dans des unités d'effectif inférieur à 6 personnes. Ainsi à Bamako, Ouagadougou, Lomé, Niamey et Cotonou, la majorité des emplois privés formels sont exercés dans des établissements employant au plus 20 personnes. En termes de caractéristiques de la main-d'œuvre, la moyenne d'âge (34,6 ans) est nettement plus faible que dans le secteur public. Après ceux du secteur public, les employés du secteur privé formel sont les mieux formés, avec 8,2 années d'études scolaires réussies en moyenne.

Tableau 14 : Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	237 000	6,6	40,3	28,9	71,1	11,6	10,2
Entreprises publiques	63 000	1,8	40,3	20,6	68,3	9,9	10,1
Entreprises privées formelles	505 000	14,2	34,6	21,3	65,6	8,2	6,1
Entreprises privées informelles	2 717 000	76,2	30,9	52,6	60,6	3,5	5,9
Entreprises associatives	44 000	1,2	34,0	24,3	59,7	7,8	6,2
Ensemble	3 566 000	100,0	32,3	45,6	62,1	4,9	6,3

Le secteur informel

Les activités informelles se ressemblent d'une grande ville à l'autre, aussi bien pour la jeunesse des actifs, que pour la branche d'activité, tant pour la taille des unités de production que des taux de salarisation. Ainsi, 86 % des emplois informels proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 46,7 % sont des auto-emplois. Ceci se traduit par le plus faible taux de salarisation de tous les secteurs institutionnels : 17,9 %.

Dans chacune des sept villes, les trois-quarts des emplois informels se trouvent soit dans le commerce soit dans les services. Les activités commerciales regroupent un emploi informel sur deux à Bamako et un tiers des emplois pour Niamey et Dakar. Le secteur industriel n'est cependant pas négligeable dans le secteur informel, puisqu'il compte entre 25 et 32 % des emplois à Ouagadougou, Dakar et Niamey. Cependant et paradoxalement, 77,6 % des emplois industriels sont fournis par le secteur informel.

Sur l'ensemble des sept agglomérations, environ 22 % des actifs informels exercent dans un véritable local professionnel. Ils sont au mieux plus du quart à Abidjan et Dakar et seulement 8,8 % à Niamey. Le travail à domicile sans installation particulière concerne 12 % des actifs informels (18 % à Niamey et 17 % à Cotonou), tandis que 5,1 % des travailleurs informels exercent à la maison dans un emplacement réservé à cet effet (10 % à Cotonou). Par ailleurs, les travailleurs ambulants sont relativement plus nombreux à Lomé, Cotonou et Bamako (la moyenne des sept agglomérations étant de 13 %).

La main-d'œuvre du secteur informel est jeune : 35,6 % des actifs ont moins de 25 ans. Avec un niveau d'études moyen de 3,5 ans, plus de trois actifs informels sur quatre n'ont pas dépassé l'école primaire. Enfin, c'est le secteur le plus féminisé puisque 52,6 % des actifs informels sont des femmes. Les villes de Lomé et Cotonou arrivent en tête avec un taux de féminisation des emplois égal à 60 %, contre seulement 41 % pour Niamey. Contrairement à une idée reçue qui met en avant le rôle de la migration pour expliquer la genèse du secteur informel, c'est dans l'informel que la proportion de migrants est la plus faible.

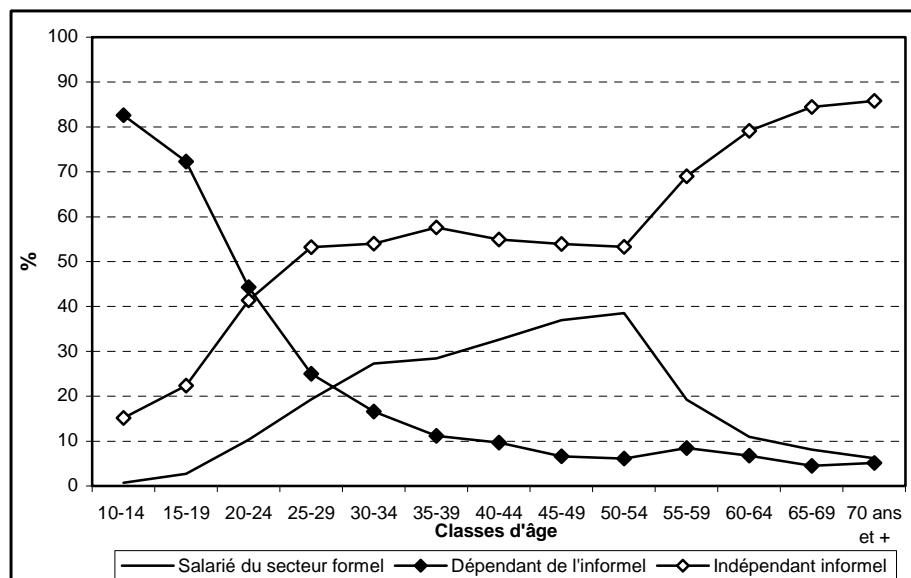
La répartition de la population active occupée selon la classe d'âge

Il est intéressant d'analyser la composition de la main-d'œuvre en fonction de l'âge. On distingue

trois grands groupes qui se partagent la quasi-totalité de la population active occupée : le salariat dans le secteur formel public et privé (21 %), le travail indépendant dans le secteur informel, sous forme de travail à compte propre ou comme patron (48,5 %) et le travail dépendant dans l'informel comme salarié, apprenti ou aide familial (27,7 %).

Pour l'ensemble des sept agglomérations, trois périodes semblent se succéder. Pour la première, jusqu'à l'âge de 20 ans environ, la majorité des actifs occupés (74 %) exercent dans le secteur informel, principalement comme travailleurs dépendants. La deuxième étape voit l'émergence du salariat dans le secteur formel comme mode d'insertion sur le marché du travail qui ne cesse de croître jusqu'à 55 ans, tandis qu'au-delà, la troisième étape se caractérise par un retour de la main-d'œuvre vers des emplois informels, comme travailleurs indépendants (établissement à son compte). Il est tentant d'interpréter ce profil par âge en termes de cycle de vie professionnelle : acquisition d'une première expérience professionnelle informelle, puis intégration dans le secteur formel comme salarié, suivi d'une mise à son compte en fin de vie active avec le capital humain et financier accumulé au cours de l'étape antérieure. Une telle lecture est cependant abusive dans la mesure où seuls des données retraçant les trajectoires individuelles (panel ou données individuelles) permettraient de suivre les étapes successives du cycle de vie.

Graphique 2 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois de l'ensemble des sept agglomérations



Revenus de travail et conditions d'activité

Le revenu d'activité constituant la majeure partie des revenus des individus et des ménages africains, l'analyse de cet indicateur permet d'apprécier non seulement la qualité des emplois générés par les différents secteurs productifs, mais aussi de mesurer le niveau de vie et l'état de la pauvreté dans les sept capitales économiques de l'UEMOA. Le travail se limite à ce stade à l'analyse des revenus nominaux, réservant pour une étape ultérieure l'étude des revenus réels convertis en parité de pouvoir d'achat. Il convient de souligner que, comme dans toutes les enquêtes auprès des ménages, l'appréhension des revenus est toujours extrêmement délicate. Les résultats ci-dessous doivent donc être interprétés avec précaution. En particulier, il convient d'accorder une plus grande importance aux différences intra villes qu'aux écarts entre villes ou aux agrégats pour l'ensemble de la région.

Les revenus du travail dans l'emploi principal

Dans l'ensemble des sept grandes villes, le revenu d'activité mensuel moyen est évalué à 54 200 FCFA en 2001-2002. Les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les métropoles ivoirienne et sénégalaise avec des revenus respectivement de 71 100 FCFA et 58 200 FCFA.

Les actifs occupés du secteur public sont relativement mieux rémunérés que ceux du secteur privé. En effet, un employé d'une entreprise publique ou un fonctionnaire de l'administration touche en moyenne respectivement 148 300 FCFA et 139 200 CFA, alors qu'un employé d'une entreprise privée formelle ne bénéficie que d'une rémunération mensuelle de 111 400 FCFA. Le niveau de revenu le plus faible est enregistré dans le secteur informel, puisque dans ce secteur, les revenus moyens ne dépassent pas en moyenne 33 100 FCFA par mois.

Tableau 15 : Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel (1 000 FCFA)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	89,5	94,7	221,0	89,4	90,1	149,7	82,3	139,2
Entreprises publiques	122,2	100,0	255,8	140,2	111,8	134,6	69,2	148,3
Entreprises privées formelles	65,6	73,5	143,6	92,6	79,4	111,0	47,6	111,4
Entreprises privées informelles	26,5	20,4	39,3	37,5	28,8	38,4	17,6	33,1
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,8	45,4	58,2	25,6	54,2

Note : Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

Les rémunérations plus élevées des salariés du secteur public s'expliquent en partie par les caractéristiques de la main-d'œuvre qui y est employée. En effet, les cadres supérieurs et moyens du secteur public représentent 59 % de l'ensemble des emplois publics contre 21 % dans le secteur privé formel. C'est à Bamako que le poids des cadres dans le secteur public est le plus élevé (72 %) et à Abidjan (69 %), tandis qu'à Lomé, ils sont relativement moins bien représentés avec

36,7 % de l'ensemble de la main d'œuvre de ce secteur.

En outre, l'ancienneté moyenne des employés publics dépasse 10 ans, tandis qu'elle est de l'ordre de 6 ans dans le secteur privé formel. Ouagadougou constitue cependant une exception puisque l'ancienneté des fonctionnaires est relativement faible et ne dépasse pas 7 ans.

Tableau 16 : Ancienneté moyenne dans l'emploi principal par secteur institutionnel (en années)

Ancienneté moyenne par secteur institutionnel	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	9,3	6,9	9,8	10,8	10,1	13,3	11,5	10,2
Entreprises publiques	8,4	8,8	9,8	11,2	12,7	10,7	10,1	10,1
Entreprises privées formelles	5,5	5,4	5,5	6,7	6,9	7,8	5,9	6,1
Entreprises privées informelles	6,4	5,9	5,0	6,9	7,9	6,7	5,5	5,9
Ensemble	6,6	6,0	5,4	7,3	8,2	7,4	5,9	6,3

Note : Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

La distribution des revenus

Le revenu mensuel moyen varie aussi en fonction de la branche d'activité. Les fonctionnaires se situent toujours en haut de la hiérarchie. Ainsi, à Dakar, les fonctionnaires perçoivent en moyenne 10 fois plus que les « petits commerçants de rue ».

Le fonctionnaire habitant à Cotonou gagne 6,8 fois plus que celui qui travaille dans la « confection ». C'est à Bamako que l'écart est le plus faible : le fonctionnaire gagne 3,8 fois plus que le « petit commerçant de rue ». En général, les petits commerçants sont les plus mal payés.

Tableau 17 : Revenu mensuel moyen par secteur d'activité (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par branche d'activité (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur primaire	52,1	25,9	80,6	57,1	31,5	63,5	19,5	52,1
Industrie	30,1	31,7	66,9	53,8	30,6	48,0	20,9	48,1
Commerce	30,0	21,2	41,6	38,9	34,6	46,0	18,2	35,7
Services	45,1	59,1	95,2	62,7	63,4	72,1	35,6	72,7
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2

Le salaire minimum mensuel garanti varie de 39 000 FCFA à Dakar à 13 800 FCFA à Lomé. La proportion de ceux qui gagnent moins que le SMIG se situe autour de 50 % : elle varie de 61,3 % à Ouagadougou à 43,9 % à Bamako. Ce résultat montre clairement que la législation en vigueur est

loin d'être respectée. C'est bien sûr dans le secteur informel que cette part est la plus forte. A l'autre extrémité, environ 10 % des travailleurs perçoivent plus de 4 fois le salaire minimum, quelle que soit la ville considérée sauf à Dakar (7,4 %).

Tableau 18 : Répartition des revenus d'activité de l'emploi principal par tranche de salaire minimum garanti

Revenu mensuel	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Revenu minimum en FCFA	25 000	27 080	36 000	22 000	22 000	39 000	13 800	-
% d'actifs occupés dont le revenu est inférieur au SMIG	54,9	61,3	49,9	43,9	45,3	53,6	49,0	51,1
% d'actifs occupés dont le revenu est supérieur à quatre SMIG	9,0	9,1	10,6	12,5	13,1	7,4	10,3	10,0

L'analyse de la distribution des revenus du travail peut également être abordée à travers la comparaison des quartiles et du rapport interquartile.

Le revenu mensuel médian (25 000 FCFA) est très inférieur au revenu moyen (54 000 FCFA), ce qui s'explique en partie par la présence massive des

travailleurs non rémunérés. En excluant les non-rémunérés, le revenu médian passe à 30 000 FCFA par mois. Le rapport interquartile montre qu'en moyenne, l'individu situé au troisième quart de la distribution perçoit 6 fois plus que celui qui se situe au premier quart. C'est à Bamako et Niamey que ce rapport est le plus élevé, tandis qu'à Cotonou et Dakar, la distribution est plus écrasée.

Tableau 19 : Revenu mensuel par quartile (emploi principal) et rapport interquartile

Quartiles des revenus mensuels (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
1 ^{er} quartile	9,0	7,2	15,0	10,0	9,4	14,7	5,8	10,0
2 ^{ème} quartile	20,0	15,0	36,0	30,0	29,3	30,0	15,0	25,0
3 ^{ème} quartile	40,0	40,0	73,1	60,0	57,4	60,0	30,0	60,0
Revenu mensuel moyen	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2
Rapport interquartile (Q3 / Q1)	4,4	5,6	4,9	6,0	6,1	4,1	5,2	6,0

Si l'on prend en compte ceux qui travaillent sans être rémunérés (revenus nuls), notamment les aides familiaux, les coefficients de Gini sont très proches d'une ville à l'autre : ils varient de 0,59 à Dakar à

0,64 à Ouagadougou. En l'absence de mécanismes de régulation efficaces du marché du travail, les inégalités de revenus d'activité sont très fortes dans toutes les grandes villes.

Tableau 20 : Inégalités pour différentes mesures de revenu

Indice de GINI	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé
Revenu individuel de l'emploi principal (y.c. revenus nuls)	0,62	0,64	0,62	0,62	0,61	0,59	0,61
Revenu individuel de l'emploi principal (hors revenus nuls)	0,54	0,59	0,58	0,60	0,56	0,54	0,56
Revenu d'activité des ménages	0,55	0,57	0,58	0,58	0,58	0,54	0,57
Revenu total des ménages	0,53	0,56	0,59	0,58	0,59	0,51	0,62

Les femmes sont moins bien payées et leur situation est plus hétérogène

Dans l'ensemble, les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes. Si l'on raisonne en termes de revenus médians, les femmes sont encore plus mal loties : leur rémunération médiane représente environ un tiers de celle des hommes. Cet écart traduit l'importance des aides familiaux, très massivement féminins. Ces résultats sont très similaires d'une ville à une autre. Mais le classement varie suivant l'indicateur retenu. Si l'on prend la rémunération moyenne, Dakar et Niamey apparaissent les plus favorables aux femmes (les hommes ne touchant « que » 1,87 et 1,94 fois plus que les femmes), tandis qu'elles sont plus défavorisées à Bamako et Cotonou (2,59 et 2,51 respectivement). De ces comparaisons, on retiendra

que le travail des femmes est relativement moins bien rémunéré par rapport aux hommes à Bamako, alors qu'elles sont plutôt mieux traitées à Niamey.

En dehors du déséquilibre à l'encontre des femmes, la seconde caractéristique des revenus du travail en fonction du genre est le poids élevé des inégalités entre femmes, bien supérieur à celles qui caractérisent le revenu des hommes. Une des raisons de cette différence provient du poids des emplois informels, structurellement plus inégalitaires, et relativement plus nombreux chez les femmes. Sur ce plan, Ouagadougou se démarque pour être à la fois la ville où les inégalités de revenus intra, tant masculins que féminins, sont les plus prononcées et où les écarts entre hommes et femmes (inégalités inter) sont les plus importants.

Tableau 21 : Revenu mensuel moyen, médian et indicateur d'inégalité par sexe (emploi principal)

Revenu mensuel moyen (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	54,4	47,6	96,5	69,7	55,2	71,9	36,2	72,6
Femmes	21,7	23,1	42,1	26,9	28,4	38,4	16,1	32,4
Revenu mensuel médian (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	32,5	30,0	54,7	37,3	31,4	52,1	20,0	43,6
Femmes	12,0	8,6	18,7	12,1	11,6	18,1	7,7	15,0
Coefficient de Gini	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,59
Femmes	0,59	0,67	0,63	0,59	0,63	0,57	0,60	0,63
Ensemble	0,62	0,64	0,62	0,62	0,61	0,59	0,61	0,63

Note : Les revenus incluent les rémunérations nulles des aides familiaux et autres actifs non rémunérés.

Une hiérarchie salariale toujours respectée

A secteur institutionnel donné, la hiérarchie de revenus est toujours respectée, des cadres aux manœuvres. Ce sont bien sûr les cadres et les patrons qui gagnent le plus. Ils sont d'ailleurs plutôt mieux payés dans le secteur privé formel que dans le secteur public, sauf à Lomé et à Cotonou. Viennent ensuite les employés et ouvriers, tandis que les manœuvres et autres (apprentis, aides familiaux) ferment la marche.

Au sein du secteur formel, l'hétérogénéité interne est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, les cadres du secteur privé formel perçoivent en moyenne dans chacune des villes entre deux et trois fois plus que les employés et ouvriers. Le ratio varie de six (à Cotonou, Abidjan, Bamako et Dakar) à plus de huit (à Ouagadougou, Niamey et Lomé) entre les cadres et les manœuvres. Dans le secteur public, l'inégalité en termes de salaires est moins accentuée puisque le rapport n'est que du simple au double entre les

cadres et les employés et ouvriers dans chaque ville, et du simple au quadruple entre les cadres et les manœuvres. Dans l'ensemble, en matière de rémunération, le secteur privé formel traite mieux ses cadres tandis que le secteur public protège mieux ses salariés moins qualifiés.

Le secteur informel confirme sa place de secteur le moins rémunérateur. Cette moyenne s'explique à la fois par une prédominance des catégories les moins qualifiées, mais aussi par le fait qu'à qualification

identique les travailleurs du secteur informel perçoivent moins que leurs homologues des autres secteurs. Quant à l'immense masse des travailleurs à compte propre du secteur informel, ils se contentent en moyenne de revenus relativement faibles, puisqu'ils ne représentent même pas la moitié du salaire des employés et ouvriers du secteur formel. Leur rémunération est cependant supérieure au salaire minimum mensuel dans toutes les villes, à l'exception de Ouagadougou.

Tableau 22 : Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel et par catégorie socio-professionnelle (emploi principal)

Revenu mensuel moyen par CSP (1 000 Fcfa)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur public								
- Cadres	124,3	135,1	273,7	119,6	121,6	201,8	116,1	184,5
- Employés, ouvriers	64,0	66,0	131,2	62,7	55,1	99,3	52,7	86,0
- Manœuvres et autres	25,3	30,5	73,2	35,3	31,6	57,6	30,8	41,7
Secteur privé formel								
- Cadres, patrons, dirigeants	97,8	172,5	317,5	157,6	162,8	238,6	111,2	229,9
- Employés, ouvriers	49,9	55,0	91,8	52,4	48,7	87,9	40,7	77,6
- Manœuvres et autres	17,8	19,8	54,9	27,3	20,8	40,1	12,8	38,8
Secteur informel								
- Patrons, cadres	56,9	59,0	83,7	77,0	102,2	110,8	34,3	75,4
- Travailleurs à leur compte	32,3	23,2	41,6	40,2	32,5	50,0	19,4	36,8
- Employés, ouvriers	29,6	28,7	54,5	39,5	40,7	44,3	22,4	45,2
- Manœuvres et autres	3,7	8,4	15,9	11,1	9,1	12,7	5,7	11,8
Ensemble	37,0	37,3	71,1	50,9	45,5	58,1	25,6	54,2

Horaires de travail et sous-emploi

Mesuré en terme de nombre d'heures de travail effectif, le volume de travail fourni par les travailleurs du secteur privé formel est toujours supérieur à celui déclaré dans le secteur public : 47 heures par semaine dans les entreprises privées formelles contre seulement 44 heures dans les entreprises publiques et 43 heures dans

l'administration. La charge horaire des employés du secteur informel est encore plus lourde, avec en moyenne une heure hebdomadaire de plus que dans le secteur privé formel. Les actifs occupés de Lomé et de Ouagadougou enregistrent les horaires les plus élevés, avec en moyenne 50 heures par semaine. A Dakar, où le nombre d'heures est le plus faible, la charge est tout de même de plus de 45 heures hebdomadaires.

Tableau 23 : Horaire hebdomadaire moyen dans l'emploi par secteur institutionnel (emploi principal)

Horaire hebdomadaire moyen par secteur institutionnel	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Administration publique	41,0	41,4	43,2	40,8	43,2	41,5	49,9	42,7
Entreprises publiques	44,0	46,6	43,5	45,9	43,8	42,7	45,3	44,4
Entreprises privées formelles	48,0	50,8	46,3	50,2	49,7	44,2	51,2	47,2
Entreprises privées informelles	46,8	52,2	48,7	45,3	48,0	46,0	49,6	48,0
Ensemble	46,5	50,7	47,9	45,6	47,5	45,4	49,7	47,5

Note : Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

Pour l'ensemble des actifs occupés des sept villes, la durée du travail a une distribution très étalée : un actif sur cinq travaille moins de 35 heures par semaine et 43 % plus de 48 heures. C'est évidemment les salariés du secteur formel (public et privé) qui bénéficient le plus du respect des horaires

de travail, puisque 58 % exercent entre 35 à 48 heures (67 % des employés de l'administration publique et 70 % de ceux des entreprises publiques), seulement 30 % des travailleurs du secteur informel sont concernés. La durée du travail est bien plus longue dans l'informel, puisque 48 % des actifs de ce secteur travaillent au-delà de

48 heures par semaine, contre 29 % dans le secteur formel (public et privé).

Sous-emploi visible

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du *sous-emploi visible*. Ainsi, l'ensemble de ceux qui travaillent moins de 35 heures de manière involontaire représentent plus de 500 000 personnes, soit 14,3 % des actifs

Tableau 24 : Les différentes formes de sous-emploi

Type de sous-emploi en %	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Taux de sous-emploi visible	13,4	10,6	12,6	17,1	16,0	16,2	17,1	14,3
Taux de sous-emploi invisible	61,1	66,5	53,2	45,4	51,1	57,8	55,8	55,2
Taux de sous-emploi global	69,2	73,0	66,4	58,8	64,4	69,4	68,4	67,1

Champ : ensemble des actifs occupés pour les types de sous-emploi visible et invisible ; ensemble des actifs (occupés et chômeurs) pour le sous-emploi global.

Sous-emploi invisible

Le *sous-emploi visible* ne constitue qu'une modalité à travers laquelle se manifeste le sous-emploi. Ainsi et paradoxalement, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut, elle aussi, être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « *sous-emploi invisible* ».

Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 55,2 % de la main-d'œuvre pour l'ensemble des sept villes : il atteint son maximum à Ouagadougou, avec deux tiers de la main-d'œuvre affectée. Même à Bamako, où il sévit avec le moins d'acuité, il reste supérieur à 45 %. Cependant les comparaisons entre villes doivent être interprétées en termes relatifs, dans la mesure où le salaire minimum en vigueur n'a pas nécessairement le même pouvoir d'achat d'une ville à une autre. Le salaire minimum doit donc être considéré plus comme une norme sociale, liée à un contexte national, que comme un référent universel et absolu (minimum physiologique de subsistance par exemple). Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante. Sur l'ensemble des sept agglomérations, deux tiers des informels sont en situation de sous-emploi invisible contre un quart des actifs dans le secteur privé formel, 8,8 % dans les entreprises publiques et seulement 4,9 % des fonctionnaires.

Si les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible, sous-emploi

occupés, et donc un sous-emploi massif. Le taux de sous-emploi visible est assez homogène d'une ville à une autre, le spectre variant de 10,6 % à Ouagadougou à 17,1 % à Bamako et Lomé. C'est dans le secteur informel que le sous-emploi visible est le plus élevé, le taux atteignant 15,5 %. Par contre, les autres secteurs sont relativement épargnés, avec un taux d'environ 10 %.

invisible) sont agrégées pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient un taux de sous-emploi global de 67,1 % sur l'ensemble des sept grandes villes, soit environ 2,7 millions de personnes sur plus de 4 millions d'actifs. Au mieux, le sous-emploi touche près de six actifs sur dix (Bamako) et au pire près des trois quarts d'entre eux (Ouagadougou). Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie urbaine de la région.

Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

La qualité des emplois ne dépend pas seulement des revenus qu'ils procurent ou de la charge horaire qu'ils imposent. Elle met en jeu d'autres caractéristiques, tels que la régularité de l'emploi, la possession de contrat de travail, l'existence de prestations sociales ou de congés payés, le fait d'avoir bénéficié d'une promotion ou d'une formation interne de la part de l'entreprise.

Dans l'ensemble des sept agglomérations, près de neuf emplois sur dix sont permanents. C'est à Niamey que les emplois occasionnels sont les plus fréquents, puisqu'ils représentent 19 % de l'ensemble des emplois. Dans le secteur informel, l'emploi permanent est largement majoritaire (85 %). Donc, la précarité des emplois ne se manifeste pas par la multiplication de « petits boulots » successifs ou d'emplois de courte durée.

En fait, la précarité des emplois se manifeste par la faible contractualisation des relations de travail quelle que soit l'agglomération considérée. Près des deux tiers des employés n'ont aucun contrat écrit vis-à-vis de leur employeur et une proportion

équivalente ne possède pas de bulletin de paie. Bien sûr, le type de relations de travail est très diversifié selon le secteur institutionnel. Dans le secteur informel, la contractualisation est exceptionnelle : 9 % de travailleurs dépendants ont un contrat écrit et moins de 3 % disposent d'une feuille de paie.

Un autre indicateur de la piètre qualité des emplois est constitué par la faiblesse des prestations sociales : 9,1 % des travailleurs sont affiliés à l'organisme officiel de sécurité sociale, tandis que 3,3 % bénéficient d'une couverture maladie accordée par l'entreprise. Les écarts entre les différents secteurs institutionnels sont encore une fois mis en relief. Un tiers des salariés du secteur public bénéficient d'une couverture sociale et 47 % de congés payés contre respectivement 12 % et 28 % des employés du privé formel. Les travailleurs du secteur informel semblent être

totallement privés de ces avantages. De plus, comme les indépendants constituent la majorité des actifs de l'informel, ceci accroît encore l'écart entre les deux secteurs. D'un point de vue général, les prestations sociales et autres avantages (indemnités diverses, sécurité de l'emploi, etc.) sont plus fréquentes pour les catégories socio-professionnelles les mieux rémunérées. Elles viennent donc accentuer les différences de qualité entre les emplois.

Enfin, le taux de syndicalisation moyen reste faible parmi les travailleurs dépendants. Il atteint 12,8 % en moyenne et fluctue entre 7 % à Cotonou à 17 % à Niamey. Les syndicats sont plus répandus dans le secteur public : 36 % des salariés en sont adhérents, contre un cinquième dans le secteur privé formel et seulement 2 % dans le secteur informel.

Tableau 25 : Conditions de travail des travailleurs dépendants

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
% travailleurs permanents	92,5	87,0	92,0	82,6	81,4	84,6	84,7	88,2
% avec bulletin de paie	31,5	32,3	31,4	39,9	36,1	32,8	25,0	32,2
% avec contrat	36,7	33,5	34,6	38,3	37,9	32,9	37,0	35,0
% bénéficiant sécurité sociale	7,8	14,9	6,5	18,7	15,2	7,7	7,0	9,1
% bénéficiant service médical	3,6	4,6	2,9	2,5	5,0	3,7	1,6	3,3
% bénéficiant congés payés	16,1	23,2	19,3	22,8	13,1	7,9	11,0	16,3
% formation dans l'entreprise	11,3	20,4	11,9	15,6	21,0	11,1	16,3	13,6
% promotion dans l'entreprise	5,7	18,0	9,1	3,5	15,5	11,1	13,8	10,4
% de syndiqués	7,2	7,9	15,5	15,0	16,6	10,0	13,2	12,8

Perspectives

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail dans un sens prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.

Le degré de satisfaction des actifs occupés par rapport à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail méritent une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Les analyses portent sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue l'immense majorité de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des prochaines années.

L'ensemble des sept villes compte 2 209 000 jeunes de 15 ans à 24 ans, dont 1 097 000 sont inactifs, 938 000 exercent un emploi et 174 000 sont au chômage. Ils sont donc particulièrement vulnérables, puisque leur taux de chômage atteint 15,7 %.

Chez ceux qui ont un emploi, 35 % se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et ne comptent pas en rechercher un autre dans un avenir proche. Mais en contrepartie, ils sont 51 % à désirer obtenir un nouvel emploi, soit pour la grande majorité en changeant d'entreprise (35 %), soit par des mécanismes de promotion interne, au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent.

Le fort niveau d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé décroît avec l'âge, puisqu'il passe de 51 % chez les jeunes à 37 % dans la tranche d'âge 30-39 ans et 16 % pour ceux qui ont 60 ans ou plus. Ce phénomène doit être interprété comme la conjonction de deux facteurs. D'une part, il faut y voir l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doivent permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité. Mais, d'autre part, on ne peut exclure le fait que la conjoncture

difficile du marché du travail bloque l'accès des jeunes à des emplois correspondant à leur qualification.

De façon surprenante, les jeunes fonctionnaires ne sont pas plus désireux de garder leur emploi que ceux qui exercent dans le secteur informel, avec respectivement 37 % et 36 % de satisfaits dans leur emploi actuel. En revanche, parmi ceux qui désirent changer d'emploi, les jeunes fonctionnaires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les jeunes informels à vouloir faire jouer la promotion interne dans l'institution qui les a embauchés. Ceci traduit le fait que les marchés internes du travail ne sont opératoires que sur le marché primaire, et tout spécifiquement dans le secteur public, où la promotion à l'ancienneté est la règle.

Le niveau d'insatisfaction est aussi corrélé négativement avec la rémunération perçue. Ainsi, les jeunes « satisfaits » touchent en moyenne 23.000 FCFA par mois, alors que ceux qui veulent changer ne gagnent que 18 000 FCFA, et ceux qui réclament une promotion se trouvent dans une position intermédiaire avec 19 000 FCFA. Cette hiérarchie naturelle se retrouve quel que soit le secteur institutionnel, la catégorie socio-professionnelle ou la ville considérée.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note un désajustement très élevé

entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois. Le secteur public (administration et entreprises publiques), qui n'a pratiquement pas créé de postes au cours de l'année écoulée (moins de 4 % des nouveaux emplois), attire encore 27,2 % des souhaits des jeunes. Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2001-2002 avec 81,7 %, n'attire que 48,4 % de ces derniers. Ces résultats sont communs à toutes les agglomérations, même si le degré d'irréalisme des aspirations fluctue sensiblement. De ce point de vue, les jeunes Abidjanais sont ceux qui tiennent le moins compte de la situation en vigueur. Moins de 10 000 postes de fonctionnaires ont été pourvus à Abidjan en 2001-2002, ce qui n'empêchait pourtant pas 140 000 jeunes de rêver d'en obtenir un. Sur ce plan, les jeunes de Niamey ont un peu plus les pieds sur terre, puisqu'aux 27 000 souhaits d'entrer dans la fonction publique correspondent un peu plus de 5 000 recrutements.

L'analyse en termes de catégories socio-professionnelles confirme « l'irréalisme » des jeunes. Près de 35 % se voient cadres, contre seulement 5 % de postes offerts par le marché. Les emplois de manœuvres, aides familiaux ou apprentis, que les jeunes semblent boudier, puisque seulement 6,6 % les appellent de leurs vœux, constituent pourtant plus de quatre emplois créés sur dix en 2001-2002.

Tableau 26 : Type d'emplois désirés par les jeunes

Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Cotonou		Ouagadougou		Abidjan		Bamako	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	26,7	3,2	32,8	8,1	22,8	1,8	32,7	3,0
Entreprises publiques	7,2	1,9	4,6	1,2	3,5	0,2	6,0	1,2
Secteur privé formel	18,3	12,8	20,2	15,2	25,8	15,6	15,9	9,7
Secteur privé informel	47,8	82,1	42,4	75,5	47,9	82,4	45,4	86,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Niamey		Dakar		Lomé		Ensemble	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	28,1	11,3	13,0	2,8	8,7	1,5	22,4	3,0
Entreprises publiques	4,8	1,0	2,9	1,3	11,4	1,2	4,8	0,8
Secteur privé formel	19,8	14,4	33,0	17,1	23,5	10,5	24,4	14,5
Secteur privé informel	47,5	73,3	51,0	78,8	56,4	86,8	48,4	81,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : pour le calcul des emplois créés et pour tenir compte des différentes dates d'enquête selon les agglomérations, les deux dernières années concernent 2000 et 2001 pour Cotonou, Lomé et Bamako, et les années 2001 et 2002 pour Abidjan, Dakar, Niamey et Ouagadougou.

Ces résultats montrent que les nouvelles générations vont au devant de sévères désillusions, qui, si elles ne sont pas corrigées, sont porteuses de tensions sociales majeures. Ces ajustements doivent prendre deux directions. D'une part, il convient de faire comprendre aux jeunes que le salariat n'est pas l'horizon indépassable d'une trajectoire professionnelle réussie, et que le lien entre formation universitaire et emploi public est définitivement révolu. De ce point de vue, l'école

devrait les préparer à envisager l'éventualité de se mettre à leur compte, en orientant plus le cursus vers la formation professionnelle, afin qu'ils puissent le faire dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, il est nécessaire de remettre en question le mode actuel de gestion des emplois formels, plus particulièrement dans le secteur public, dont les jeunes sont injustement exclus par

la politique indifférenciée de gel des embauches. Un mode plus équitable de partage de ce type d'emplois doit être promu, en favorisant par

exemple les départs volontaires ou les retraites anticipées au profit des jeunes générations plus diplômées et motivées.

Références bibliographiques

Publications nationales

DGSCN (2002), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Lomé en 2001 », Togo, Novembre.

DNSI (2002), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Bamako. Analyse de l'enquête « Emploi et Chômage » 2001 », Mali, Novembre.

DPS (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar. Premiers résultats de l'enquête emploi 2002 », Sénégal, Juin.

DSCN (2003), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la Communauté Urbaine de Niamey. Enquête 1-2-3 2002 : Premiers résultats », Niger, Novembre.

INS (2003), « Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de l'enquête emploi (phase 1) », Côte d'Ivoire, Mai.

INSAE (2002), « Le marché du travail à Cotonou. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou. Premiers résultats de l'enquête Emploi de 2001 », Bénin, Septembre.

INSD (2003), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Ouagadougou », Burkina, Juillet.

Autres publications

AFRISTAT (1999), « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel », *Série Méthodes*, n°2, Décembre.

AFRISTAT, DIAL (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la principale agglomération de sept Etats de l'UEMOA, Premiers résultats de l'enquête emploi 2001-2002 ».

AFRISTAT, DIAL (2001), « Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA », Juin.

DIAL (2001), « L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté ».

DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO*, n°78, Juin.

MADIO (2002), « Dynamique du marché du travail dans les sept grandes villes de Madagascar entre 2000 et 2001 », *INSTAT Madagascar*, Juin.

MADIO (1998), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de la phase 1 (emploi) de 1998 », *INSTAT Madagascar*, Juillet.

ROUBAUD F. (dir.) (2000), « Le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique », *STATECO*, n°95-96-97.

Le marché du travail dans les capitales de l'UEMOA (1-2-3 Phase 1)

	Cotonou 2001	Ouaga- dougou 2001	Abidjan 2002	Bamako 2001	Niamey 2002	Dakar 2002	Lomé 2001	Ensemble
Situation socio-démographique								
Population	809 000	856 000	3 046 000	1 143 000	675 000	1 906 000	784 000	9 219 000
Age médian	20 ans	19 ans	21 ans	17 ans	17 ans	20 ans	21 ans	20 ans
Proportion de migrants	38,0	43,0	51,0	36,0	36,5	27,6	48,2	41,3
Taux net de scolarisation primaire	81,2	79,7	73,2	70,7	70,5	65,9	83,2	73,3
Taux net de scol. secondaire 1 ^{er} cycle	33,8	29,4	23,0	28,2	28,7	19,9	27,5	25,4
% de 10 ans et + parlant français	70,9	60,4	66,4	49,6	57,4	58,4	72,9	62,6
Nombre de ménages	177 000	154 000	673 000	190 000	118 000	256 000	202 000	1 770 000
Taille moyenne des ménages	4,6	5,6	4,5	6,0	5,7	7,4	3,9	5,2
% ménages dirigés par une femme	25,8	13,2	19,4	9,8	15,8	26,6	30,0	20,5
Activité (définition BIT)								
Nombre d'actifs	368 000	368 000	1 517 000	397 000	227 000	745 000	404 000	4 026 000
Taux d'activité (10 ans et +)	59,9	58,0	65,1	52,4	48,8	51,1	67,9	58,7
Taux d'activité (15 ans et +)	68,9	68,1	72,9	62,0	56,8	59,1	76,6	67,3
Taux d'activité des hommes	58,8	66,3	70,1	59,3	63,5	62,1	68,9	65,3
Taux d'activité des femmes	60,9	49,6	60,3	45,6	35,2	41,1	66,9	52,5
Taux d'activité des 10-14 ans	14,1	9,1	16,3	11,2	13,2	9,3	17,2	13,0
Nombre de travailleurs découragés	96 000	112 000	310 000	112 000	94 000	161 000	90 000	976 000
Taux de dépendance	131,9	174,8	132,3	210,2	242,4	189,2	111,1	158,3
Taux de dépendance (>=10 ans)	77,7	106,9	77,5	112,9	138,3	124,6	61,0	94,1
Taux de dépendance (>=15ans)	54,5	76,5	59,1	81,3	106,1	95,0	42,7	70,0
Chômage (BIT)								
Nombre de chômeurs (déf. BIT)	20 400	56 500	205 400	28 000	29 900	87 000	33 300	460 500
Taux de chômage définition (déf. BIT)	5,5	15,4	13,5	7,1	13,1	11,7	8,2	11,4
Taux de chômage au sens large	6,8	22,4	15,8	12,5	23,3	18,9	11,2	15,9
Taux de chômage hommes (déf. BIT)	6,3	14,6	13,1	7,1	12,1	9,9	10,9	11,2
Taux de chômage femmes (déf. BIT)	4,9	16,4	14,0	7,0	15,0	14,1	5,7	11,7
Proportion de primo-demandeurs	40,0	63,2	54,0	57,8	61,1	53,8	50,8	54,9
Durée moyenne du chômage (mois)	32,3	48,6	36,9	33,3	59,5	46,9	32,1	40,7
% de chômeurs de longue durée	55,1	70,1	69,5	62,1	84,2	64,5	53,9	67,4
Salaire réservation (1000 Fcfa)	58,8	39,4	98,8	70,3	44,1	82,4	46,5	77,5
Emploi								
Nombre d'actifs occupés	348 000	311 000	1 332 000	369 000	197 000	658 000	371 000	3 566 000
% d'emplois dans l'adminis. publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	6,6
% d'emplois dans entreprises pub.	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	1,8
% d'emplois secteur privé formel	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	14,2
% d'emplois dans secteur informel	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	76,2
% d'emplois dans secteur associatif	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	1,2
Nombre d'heures ouvrées par semaine	46,5 h	50,7 h	47,9 h	45,6 h	47,5 h	45,4 h	49,7 h	47,5 h
Taux de salarisation	24,7	33,0	40,8	28,0	35,0	37,5	24,0	34,6
Taux de pluri-activité	9,2	6,2	4,9	7,2	7,7	4,3	6,1	5,9
Revenus (1 000 FCFA) et sous-emploi								
Revenu mens. moyen emploi principal	37,0	37,3	71,1	50,8	45,4	58,2	25,6	54,2
Revenu mens. médian emploi principal	20	15	36	30	29,3	30	15	25
Revenu mens. moyen administration	89,5	94,7	221,0	89,4	90,1	149,7	82,3	139,2
Revenu mens. moyen entreprises pub.	122,2	100,0	255,8	140,2	111,8	134,6	69,2	148,3
Revenu mens. moy. sect. privé formel	65,6	73,5	143,6	92,6	79,4	111,0	47,6	111,4
Revenu mens. moyen sect. informel	26,5	20,4	39,3	37,5	28,8	38,4	17,6	33,1
Taux de sous-emploi visible	13,4	10,6	12,6	17,1	16,0	16,2	17,1	14,3
Taux de sous-emploi invisible	61,1	66,5	53,2	45,4	51,1	57,8	55,8	55,2
Taux de sous-emploi global	69,2	73,0	66,4	58,8	64,4	69,4	68,4	67,1